

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20240212-lmc135412-DE-1-1

Date de télétransmission : 21 février 2024

Date de réception : 21 février 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

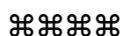
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 12 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N° 10

BP 2024 - POLITIQUE GREEN DEAL



Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 13 décembre 2019 par l'assemblée départementale, approuvant la nouvelle dynamique GREEN Deal pour le Département, visant à placer la transition écologique au cœur de l'action départementale et faire des Alpes-Maritimes un modèle en la matière ;

Considérant que via cette politique le Département s'est engagé à placer la question de la transition écologique au cœur de l'action Départementale, notamment en matière de transition énergétique, de mobilité douce et durable, d'une agriculture pour une alimentation de qualité et de préservation de la biodiversité ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale adoptant la stratégie GREEN Deal 2026 ;

Vu la délibération prise le 1^{er} octobre 2021 par l'assemblée départementale adoptant le plan collège 2028 ;

Vu les délibérations prise le 15 décembre 2023 par l'assemblée départementale adoptant le nouveau guichet Confort énergie 06, ainsi que le nouveau règlement FSIE ;

Considérant les enjeux liés à la construction et à la rénovation des logements sur notre territoire ;

Vu la délibération prise le 1^{er} octobre 2021 relative à la création de la SEM GREEN énergie 06 ;

Vu les délibérations prise le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale adoptant le Plan vélo départemental 2028 ainsi que le plan stratégique mobilité 2028 ;

Considérant la politique volontariste du Département des Alpes-Maritimes afin de promouvoir l'usage du vélo pour tous les Maralpins ;

Considérant la volonté du Département des Alpes-Maritimes d'intensifier la réalisation d'infrastructures cyclables identifiées comme nécessaires sur le territoire maralpin afin de supprimer les discontinuités et d'offrir aux usagers un réseau cyclable efficient, continu et sécurisé, maillé par des aménagements cyclables de qualité ;

Vu la délibération prise le 2 juin 2023 par l'assemblée départementale approuvant la création du dispositif « Chèque jeune engagé pour le climat » et son règlement intérieur ;

Vu la délibération prise le 15 décembre 2021 par l'assemblée départementale adoptant la nouvelle politique agricole et rurale 2021-2026 ;

Vu le rapport de son président présentant en synthèse et de manière transversale l'ensemble des actions de la politique GREEN Deal pour l'année 2024 dont les budgets sont inscrits dans les différentes missions et politiques de l'architecture budgétaire ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions GREEN Deal – environnement et croissance verte et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant le programme « Plan environnemental GREEN Deal » et le programme « Fonds social travaux Maitrise de l'énergie » :

- d'approuver la poursuite de l'engagement du Département dans la SEML GREEN Energy 06 pour la production d'énergie renouvelable ;
- d'approuver la participation financière du Département au nouveau programme de rénovation de l'éclairage public porté par le SICTIAM à l'attention de ses communes adhérentes pour un montant maximal de 12 M€ sur la période 2024-2028 ;

- d'approuver la poursuite d'études et prestations de services en matière de transition écologique contribuant à identifier des pistes d'atténuation, d'adaptation ou de sensibilisation au changement climatique et l'acquisition de dispositifs innovants concourant aux mêmes objectifs ;
- d'approuver la création et la poursuite des partenariats avec les différents acteurs impliqués dans la transition écologique ; de reconduire la politique d'appui à la rénovation énergétique partielle et d'aides individuelles à la transition écologique au titre du dispositif Confort Energie 06 et du FSIE 06 ;
- de reconduire la politique de rénovation globale au titre du FSME ;
- de poursuivre le dispositif « chèque jeune engagé pour le climat » ;

2°) de donner délégation à la commission permanente pour :

- prendre toute décision utile quant à l'exécution de ce programme ;
- mener à bien les opérations concernées, examiner les conventions et avenants y afférent ;
- autoriser le président du Conseil départemental à les signer, au nom du Département ;

3°) d'autoriser le président du Conseil départemental, au nom du Département, à :

- solliciter des aides financières auprès des partenaires institutionnels (État, collectivités territoriales ...) ;
- signer les conventions et avenants en découlant ;

4°) de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL - BILAN INTERMÉDIAIRE ET PROJECTIONS

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL

Le Plan vélo départemental délibéré le 17 décembre 2021 traduit une politique cyclable volontariste, ambitieuse et exemplaire, déclinaison majeure de l'axe 2 « mobilité douce et durable » de la stratégie GREEN Deal portée par le Département des Alpes-Maritimes. Il a vocation à :

- Encourager le développement de l'usage du vélo au quotidien (trajets domicile-travail, collèges, pôles d'échanges multimodaux, etc.), et accompagner tous les usages,
- Répondre aux attentes de l'ensemble des usagers (vélotisseurs, familles, sportifs, cyclotouristes, jeunes et moins jeunes, personnes en situation de handicap, publics précaires...)
- Offrir aux bénéficiaires de ce Plan et donc aux Maralpins de façon générale, un réseau cyclable cohérent, sécurisé et confortable.

Le vélo en tant que mode de déplacement permet de répondre à de nombreux enjeux, climatiques, environnementaux ou sanitaires, qu'il s'agisse de la décarbonation des transports du décongestionnement du trafic, de la réduction des émissions de polluants atmosphériques, de ses multiples bienfaits sur la santé, etc.

Doté d'un budget de 62,23 M€ dont 44,4 M€ dédiés aux infrastructures (42,65 M€ en investissement et 1,75 M€ en fonctionnement correspondant à l'entretien des aménagements cyclables), le Plan vélo a pour ambition de créer 84 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables pour atteindre 319 km d'aménagements cyclables en 2028.

Les priorités identifiées sont les suivantes :

- Prioriser le développement des réseaux cyclables dans le cadre des trajets domicile-travail, en particulier au niveau de la technopole de Sophia Antipolis et de ses accès depuis les communes limitrophes ;
- Poursuivre l'effort d'investissement sur les axes cyclotouristiques majeurs que sont l'EuroVelo8 « la Méditerranéenne à vélo » sur la bande littorale et la V65 « la Route des Balcons d'Azur » dans le moyen pays ;
- Améliorer les accès aux collèges ainsi qu'aux autres établissements scolaires pour développer l'usage du vélo auprès des jeunes générations ;
- Renforcer les accès aux gares et aux pôles d'échanges multimodaux ;
- Coordonner l'action du Département avec celles des autres acteurs (communes, EPCI...) pour développer un réseau cyclable cohérent et supprimer les discontinuités ;
- Développer une culture vélo pour tous les Maralpins en sensibilisant, communiquant, accompagnant et incitant ;
- Lever les freins et réduire le sentiment d'insécurité ;
- Valoriser les bénéfices du vélo dans le domaine du sport-santé.

Le volet infrastructures et équipements couvre également :

- L'organisation de l'entretien et la viabilité des itinéraires cyclables ;
- Le développement d'une offre de stationnement adaptée, notamment aux abords des pôles d'attractivité et des pôles d'échanges multimodaux ;
- L'organisation de l'intermodalité (interconnexion des réseaux, coordination des offres).

II. BILAN DES RÉALISATIONS

Il s'agit d'un bilan d'étape des actions réalisées par le Département des Alpes-Maritimes au titre du Plan vélo 2022-2028.

A. Développement des infrastructures cyclables

Depuis début 2022, ce sont près de 18,1 km d'aménagements cyclables qui ont été réalisés pour un montant total de 8,6 M€. Ces aménagements correspondent à des pistes cyclables unidirectionnelles ou bidirectionnelles permettant de garantir la continuité des itinéraires cyclables identifiés dans le Plan vélo.

Les principales réalisations sont :

- Dans le cadre des trajets domicile-travail, la piste bidirectionnelle de liaison gare à gare au niveau de la RD6007 entre Villeneuve-Loubet et Biot ;
- Concernant les accès à la technopole de Sophia-Antipolis, continuité de la piste bidirectionnelle sections Ouvéa/Idrac, Dolines/La Source et Eganaude au niveau de la RD98 Valbonne-Mougins, continuité de la piste en connexion avec le parc de la Valmasque et du quartier de Mougins au niveau de la RD135, sécurisation des bandes cyclables au niveau de la RD1003 Mouans-Sartoux/Valbonne ;
- Concernant l'EuroVelo8, poursuite de la sécurisation de l'itinéraire au niveau des communes de Menton (RD6007), d'Antibes (voirie communale) et de Mandelieu-la-Napoule (RD192).

Tableau 3 - Aménagements cyclables réalisés en 2022 et 2023 dans le cadre du Plan vélo 2022-2028

Objectif	RD	Localisation	Détail	ml réalisés	Année de réalisation	Montant	Subvention et montant
EV8	192	Mandelieu-la-Napoule	Section 3 / résidences	743	2022	682,5 k€	FEDER 367 k€
EV8	192	Mandelieu-la-Napoule	Section 2 / terrains de sports	650	2023-2024	130 k€	Région, en attente de décision
EV8	6098	Antibes centre-ville	2 sections / Bd Maréchal Leclerc et Av du 11 novembre	1 100	2023	662 k€	FEDER 319 k€
EV8	6007	Menton	Phase 3 / de la frontière italienne au square Victoria	2 024	2023	457 k€	FEDER 273 k€
EV8	2562	Le Tignet	Piste bidirectionnelle Giratoire de l'Istre	70	2023	76,7 k€	
Domicile-travail	6007	Gare de Biot à Villeneuve-Loubet	Piste cyclable et chemin piéton (phases n° 1, 2 et 3)	2000	2022	1,4 M€	FEDER 603 k€
Domicile-travail	135	Mougins le Haut - Sophia Antipolis	Piste cyclable bidirectionnelle	1 233	2022	880 k€	FEDER 394 k€
Domicile-travail	4 604	Valbonne	Pont de la Verrière - amélioration de la traversée	56	2022	122 k€	
Domicile-travail	98	Mougins	Section 1 / Giratoires de l'Ouvéa et de l'Idrac	1 128	2023	854 k€	FEDER 900 k€
Domicile-travail	98 103	Valbonne	Section 2 / Giratoire des Dolines - La Source	780	2023	293 k€	
Domicile-travail	98	Biot	Section 3 / Giratoire Eganaude et les Bruscs	1 290	2023	989 k€	
Domicile-travail	103 635	Valbonne	Section Fauvettes / Peyniblou (phase 1)	700	2023-2024		Etat 1,4 M€ (pour phases 1 à 3)
Domicile-travail	809	Mougins - Le Cannet	Création d'une zone mixte et d'une piste cyclable	2 668	2023	639 k€	
Domicile-travail	1009	La Roquette-sur-Siagne	Création d'une piste bidirectionnelle	765	2022	370 k€	FEDER 291 k€

Domicile-travail	1003	Grasse - Mouans-Sartoux - Valbonne	Continuité des aménagements cyclables existants	1 400	2023	251 k€	
Domicile-travail	3	Opio	Piste cyclable bidirectionnelle	1 500	2023	800 k€	
TOTAUX				18 107		8,6 M€	4,55 M€

Concernant l'itinéraire cyclotouristique de la V65 « Route des Balcons d'Azur », une étude d'apaisement et de faisabilité portant sur les 44 km de l'itinéraire est en cours de réalisation afin de définir des scénarii d'aménagement, en concertation avec les communes concernées.

La fréquentation des pistes cyclables a, quant à elle, augmenté de + 19 % depuis 2021.

B. Installation d'équipements cyclables

Il s'agit des stationnements de type arceaux, abris ou box sécurisés, des bornes de recharges pour vélos à assistance électrique (VAE), des stations de réparation et de gonflage, permettant un usage optimal du vélo comme mode de déplacement.

6 abris pour vélos ont été installés en 2022-2023, ce qui porte à 10 le total d'abris installés depuis 2020, pour une capacité de stationnement de 88 vélos.

117 arceaux vélo ont été installés en 2022-2023, ce qui porte à 661 le nombre total d'arceaux installés, avec une capacité de stationnement de 1 322 vélos.

6 bornes de recharge pour VAE qui ont été installées en 2023 sur le territoire maralpin, ce qui porte à 13 le nombre de bornes installées depuis 2020.

Au total, 37 stations de gonflage ont été installées depuis 2020, dont 23 en 2022-2023.

Au total, 34 stations de réparation ont été installées depuis 2020, dont 20 en 2022-2023.

A cela s'ajoutent les racks à trottinettes, lesquelles constituent un mode de déplacement ayant pris de l'ampleur notamment chez les collégiens. Des arceaux pour les stationner ont donc également été installés par le Département au sein des établissements.

Ainsi, dans les collèges, 21 établissements ont été équipés entre 2020 et 2023 avec :

- 217 arceaux vélo, soit 434 places de stationnements dans 17 collèges ;
- 54 arceaux trottinettes, soit 408 places de stationnements dans 9 collèges ;
- 5 abris vélos, soit 40 places de stationnements dans 3 collèges ;
- 9 stations de gonflage dans 9 collèges ;
- 8 stations de réparation dans 8 collèges.

C. Actions menées en faveur des collégiens

Le changement de pratique passe notamment par les nouvelles générations. C'est pourquoi le Département porte une attention particulière aux collégiens qui représentent les citoyens de demain.

Une expérimentation a ainsi été menée dès la rentrée 2022 avec les 4 collèges pilotes sélectionnés pour construire, en concertation avec les professeurs, élèves et parents d'élèves, une offre répondant aux attentes des usagers et à vocation incitative. Il s'agit des collèges Arnaud Beltrame (Pégomas), Port Lympia (Nice), Romée de Villeneuve (Villeneuve-Loubet) et La Sine (Vence).

Une enquête a été conduite en mai 2022 via un questionnaire en ligne posté sur l'écran d'accueil de l'ENT (Espace Numérique de Travail). Le taux de réponse à cette enquête était inégal selon les établissements.

L'analyse des 397 réponses collectées a permis d'obtenir un aperçu des usages et des freins, et de formuler les conclusions suivantes :

- Le manque de pistes cyclables apparaît comme le principal frein à la pratique du vélo ;
- Un sentiment d'insécurité routière persiste même en présence d'infrastructures ;

- Identifier les trajets des collégiens pour se rendre dans les collèges peut néanmoins contribuer à améliorer la réponse pour sécuriser les axes principaux avec des piste cyclables ;
- Une aide financière facilitant l'équipement des collégiens en vélos ou trottinettes n'est pas perçue comme le déclencheur d'un changement de pratique.

A noter que le volume insuffisant de réponses ne permet pas d'avoir une vision exhaustive des freins aux mobilités douces.

Concernant l'aide financière à l'acquisition de vélos et/ou de trottinettes pour les collégiens, la majorité des réponses au questionnaire considérant qu'elle n'est pas déterminante pour modifier le mode de déplacement des collégiens, cette mesure envisagée risque de s'avérer totalement inefficace.

Ainsi, le Département prévoit de privilégier d'autres dispositifs permettant de favoriser le report modal vers le vélo et vers d'autres mobilités durables.

Une convention de partenariat a ainsi été signée avec Eco CO2 le 21 juillet 2023 dans le cadre du programme MOBY afin d'accompagner le Département dans sa démarche d'incitation des établissements scolaires du second degré, à renforcer l'écomobilité scolaire.

Deux collèges sont accompagnés dans le développement des mobilités durables depuis septembre 2023 : le collège des Baous à Saint-Jeannet et le collège Port-Lympia à Nice. L'un des objectifs étant d'augmenter la part modale du vélo à destination des collégiens et de leur famille.

En outre, des animations ludiques et des formations de sécurité routière sont organisées dans les collèges pour 5 500 collégiens sensibilisés :

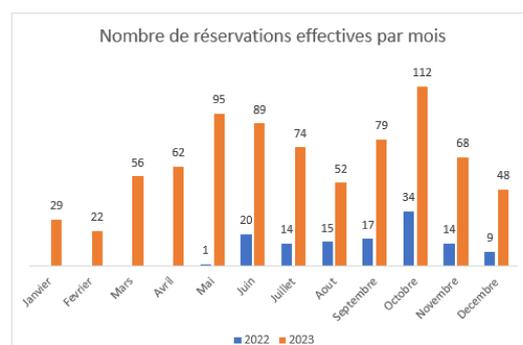
- Mise à disposition de la pièce de théâtre « le monde étouffe » au catalogue des actions pédagogiques des établissements scolaires ; 1500 collégiens ont pu voir la pièce en 2023, cofinancée dans le cadre du programme européen EDUMOB2
- Prévention des comportements à risques en partenariat avec le SDIS ;
- Sensibilisation aux gestes qui sauvent (CD06 et SDIS) ;
- Préparation ASSR1 et ASSR2, simulateur en réalité virtuelle de sécurité routière, évacuation d'un bus en cas d'urgence, atelier crash test ;
- Formation Mobilipass piste vélo avec la Maison de la Sécurité Routière ;
- Escape game et parcours dédiés à la sécurité routière avec l'association G-Addiction ;
- Présentation des actions du Département dans l'hémicycle via les Journées Citoyennes (150 collégiens sensibilisés).

D. Actions menées en faveur des agents départementaux

Le Département qui porte une politique cyclable ambitieuse se doit d'être exemplaire vis-à-vis des agents territoriaux qu'il emploie. Plusieurs actions détaillées ci-après ont ainsi été mises en œuvre depuis l'adoption du Plan vélo.

Une flotte E-zybike06 composée de 8 VAE a été mise en service en mai 2022 pour les déplacements professionnels des agents.

Tableau 2 - Suivi des réservations E-zybike 06



Par ailleurs, une expérimentation a permis l'ouverture du dispositif aux déplacements domicile-travail, afin que les agents puissent tester l'usage d'un VAE pour venir au centre administratif départemental du lundi au vendredi, afin d'encourager le report modal.

Parallèlement, le forfait mobilités durables (FMD) a été mis en place depuis 2022 pour les déplacements 2023. Il permet aux agents de la collectivité de bénéficier de la prise en charge totale ou partielle par le Département de certains frais de déplacement engagés au titre des trajets domicile-travail effectués par des moyens de mobilité identifiés tels que le vélo.

Des seuils de jours d'utilisation des moyens de transport éligibles doivent être atteints pour ouvrir droit au versement du forfait. Le montant du forfait varie selon les paliers atteints :

- Si le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ↗ 100 € ;
- Si le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ↗ 200 € ;
- Si le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours ↗ 300 €.

Au 10 Janvier 2024, 86 demandes ont été validées pour l'année 2023 réparties comme suit :

- 33 demandes pour la tranche 1 (de 30 à 59 jours) ;
- 19 demandes pour la tranche 2 (de 60 à 99 jours) ;
- 34 demandes pour la tranche 3 (plus de 100 jours).

Parmi lesquelles :

- 62 demandes combinées vélos/trottinettes ;
- 5 demandes combinées vélo/covoiturage ;
- 19 demandes covoiturage.

En outre, des formations sont proposées aux agents dans le cadre des semaines européennes de la mobilité. Plusieurs dizaines d'agents ont ainsi pu se former lors d'une session de remise en selle et d'ateliers de réparation vélo (formations subventionnées par le programme européen EDUMOB2 INTERREG ALCOTRA).

134 agents départementaux se sont inscrits au Challenge Mai à vélo édition 2023, pour 20 701 km parcourus. Le Département des Alpes-Maritimes s'est ainsi placé 17^{ème} sur 468 au classement national, 3^{ème} sur 89 au classement régional et 2^{ème} sur 48 au classement régional par catégorie employeur + 200 employés.

Le Département est inscrit dans le cadre du programme Objectif Employeur Pro-Vélo visant à accompagner les employeurs publics, privés et associatifs dans le développement d'une culture vélo. Le Département a ainsi réalisé un audit (réalisé par Mobile 21), avec pour objectif une labellisation en 2024.

E. Actions menées en faveur du sport et des loisirs

Le Département est un fervent défenseur du cyclisme dans les Alpes-Maritimes, où sa pratique est largement répandue grâce à des conditions idéales.

Il apporte un soutien financier à 43 associations cyclistes pour 4 430 licenciés, à hauteur de 236 318 € en 2022, et de 192 800 € en 2023.

Le soutien du Département se concrétise également par la participation à de nombreuses manifestations sportives : Tour des Alpes-Maritimes et du Var, Gravel Trophy, Mercan'tour Classic, Coupe de France cadet, Challenge Granfondo, Challenge VTT descente, Enduro World series, Coupe de France VTT descente, Coupe de France VTT Cross-Country, TransRiviera, TransVésubienne (750 k€ en 2022, 600 k€ en 2023).

En 2024, le département des Alpes-Maritimes sera marqué par le passage du Tour de France, compétition reine de la discipline.

Concernant le dispositif handi VTT, en 2022, ce sont environ 150 personnes en situation de handicap qui ont pu bénéficier de descentes en fauteuil tout-terrain ou Cimgo (23 engins au total mis à disposition par le Département), dont 50 lors de l'Outdoor Festival 06. 100 personnes en situation de handicap ont pu en bénéficier en 2023.

Par ailleurs, le Département a lancé en juin 2022 un nouveau dispositif innovant, les cols connectés. Il s'agit de proposer un challenge permanent sur certains cols emblématiques du territoire, avec un dispositif de chronométrage permettant aux cyclistes de figurer dans un classement permanent. Certaines ascensions sont également équipées d'un appareillage permettant la prise de photo en mode automatique. 6 cols ont ainsi été équipés pour les saisons estivales 2022-2023 :

- Col de Valberg (lancement inaugural le 3/06/2022)
- Col des Champs,
- Col de Gréolières-les-Neiges,
- Col de l'Écre,
- Col de la Madone,
- Col de Saint-Raphaël.

Le Col de Braux qui se situe sur le parcours du Tour de France 2024, sera quant à lui opérationnel au printemps 2024.

F. Actions menées en faveur du cyclotourisme

Le tourisme à vélo est devenu une activité de plus en plus prisée, dont la pratique s'est accélérée ces dernières années notamment avec la crise sanitaire liée au covid. Cela nécessite la mobilisation des acteurs locaux afin de créer les conditions favorables au développement du vélo de loisirs.

Le Département se positionne ainsi comme acteur de cette transition vers un tourisme plus durable, en contribuant à la structuration d'une filière cyclotouristique locale.

Ainsi, dans le cadre de l'animation de la marque Accueil Vélo, laquelle garantit un accueil et des services de qualité auprès des cyclotouristes, 15 nouveaux prestataires ont été labellisés depuis 2022.

Deux éditions de la manifestation Vélo Bistro ont eu lieu à Mandelieu-la-Napoule le dimanche 18 septembre 2022 et le week-end des 3 et 4 juin 2023, plébiscitées par les familles. Le format, les animations gratuites et les ateliers proposés ont été particulièrement appréciés d'un public varié (nombreux cyclistes, touristes et familles présents).

La présence du Département au salon du Roc d'Azur, évènement mondial VTT et Gravel à Fréjus, est à noter ces deux dernières années, avec une séance de dédicaces des sportifs de l'Outdoor Festival 06 lors de l'édition 2022.

Le magazine « Échappée dans les Alpes-Maritimes » édité par Nivélaes Médias et tiré à 35 000 exemplaires, est sorti en kiosque en juillet 2023 et a permis de mettre en valeur des parcours cyclistes d'exception.

G. Aides départementales en faveur des projets de développement des usages du vélo

Dans le cadre de l'aide en faveur de la mobilité, le Département soutient l'ensemble des communes et de leurs groupements pour l'aménagement de pistes cyclables, en cohérence avec le Plan vélo, ainsi que les dispositifs de stationnements sécurisés, les acquisitions de VAE et divers équipements.

Ainsi, 4,16 M€ de subvention ont été votés en faveur du développement des déplacements cyclables, comme détaillé ci-dessous.

Tableau 3 - Subventions votées au titre du Règlement départemental des aides aux collectivités

Commune bénéficiaire	Libellé de l'opération	Coût projet HT	Montant subventionnable	Aide départementales	
				Taux	Montant
Le Cannet	Aménagement d'une piste cyclable - route de Valbonne	301 588 €	301 588 €	10%	30 159 €
Le Cannet	Mise en place d'un Plan Vélo	2 396 000 €	1 676 000 €	10%	167 600 €
Guillaume	Implantation d'un Pumptrack - véloparc, espace de loisir multi-pratiques	99 110 €	49 555 €	60%	29 733 €
Pégomas	Création d'un Pumptrack, label Terre de Jeux 2024	166 700 €	50 010 €	33,33%	16 670 €
Isola	Création de pistes de VTT et VAE	104 200 €	49 404 €	45%	22 232 €
Total subvention					266 394 €

Tableau 4 - Subventions votées au titre des contrats de territoire urbains horizon 2026

Commune/EPCI bénéficiaire	Libellé de l'opération	Coût projet HT	Aide départementale	
			Taux	Montant
CARF	Stations de location de vélos électriques sur le territoire de la CARF	800 000 €	20%	160 000 €
CACPL	PALM VELO : achat 100 vélos à assistance électrique	150 000 €	20%	30 000 €
CACPL	PALM VELO : acquisition de 9 box vélos connectés et sécurisés	340 500 €	20%	68 100 €
Cannes	PLAN VELO : aménagement d'itinéraires cyclables (Boulevard Alexandre III)	590 000 €	20%	118 000 €
Cannes	PLAN VELO : aménagement d'itinéraires cyclables (Coubertin)	1 280 000 €	20%	256 000 €
MNCA	Plan vélo métropolitain (dont pistes à destination collèges St Jeannet et Vence et route de Turin)	14 833 333 €	10%	1 483 333 €
MNCA	Réhabilitation du boulevard Gambetta (pistes cyclables, BHNS, trottoirs végétalisés)	17 741 666 €	10%	1 774 167 €
Total subvention				3 889 600 €

Par ailleurs, le Département a lancé deux éditions de l'appel à projets GREEN Deal visant à soutenir les projets vertueux portés par les acteurs locaux, notamment en matière de mobilité durable et innovante.

Parmi les projets lauréats, 4 projets portés par 3 associations concernent le vélo, pour un montant total de subventions de 206 k€ répartis de la manière suivante :

- 91 k€ pour 2 projets de l'Association Choisir le vélo (développement du vélo cargo),
- 80 k€ pour 1 projet de la Fondation des Apprentis d'Auteuil (ateliers de réparation/insertion),
- 35 k€ pour 1 projet de l'association G-Addiction (animations auprès des collégiens).

II. ÉVALUATION DU PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL

Compte-tenu de l'ampleur du Plan vélo et du grand nombre d'actions qu'il couvre, ce plan est évalué par sous-ensembles, ces travaux étant ensuite consolidés afin d'élaborer une vision plus globale, en cohérence avec son évaluation cadre.

Les actions mises en œuvre en faveur des collèges ont donné lieu à un rapport d'évaluation élaboré en décembre 2023. L'évaluation concernant les actions vélo au bénéfice des agents départementaux et celle concernant le volet « infrastructures et équipements » sont en cours de finalisation. L'évaluation des actions menées en faveur du sport, du cyclotourisme et des loisirs est en train de démarrer.

Les conclusions des différents rapports subséquents seront synthétisées dans un rapport cadre d'évaluation *in itinere* dont une version intermédiaire est attendue d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2024. Une seconde version intégrant des informations complémentaires pourrait être proposée à l'été 2024.

L'évaluation du Plan vélo a pour ambition notamment :

- D'établir un état des lieux des réalisations menées par le Département en matière d'aménagements et d'équipements cyclables au regard des objectifs fixés ;
- D'analyser leurs usages, les freins et leviers potentiels ;
- De mettre en exergue les points d'appui et de vigilance et proposer des recommandations.

Les recommandations issues de l'évaluation pourraient contribuer à :

- Valoriser les actions du Département à travers de la communication basée sur les résultats enregistrés ;
- Améliorer la stratégie de la politique cyclable pour la rendre encore plus efficace et efficiente, avec notamment des propositions d'ajustements financiers possibles ;
- Améliorer le dispositif de suivi du Plan vélo pour disposer de données fiables et utiles à l'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs fixés (impacts) ;
- Accroître la cohérence d'intervention du Département en étudiant les complémentarités possibles avec les autres politiques du Département et celles des partenaires.

A date du présent document, les évaluations précitées permettent déjà de retenir les grands points suivants :

- Le Département semble avoir réalisé une nette progression en matière de politique cyclable en termes de linéaire et de qualité des aménagements qui se traduit notamment par une augmentation de la fréquentation des itinéraires ;
- Pour poursuivre son ambition notamment de résorber les discontinuités et sécuriser les itinéraires (principales sources d'insatisfaction des usagers), le Département devrait :
 - Adapter ses ressources à la complexité croissante des projets (renforcement de l'ingénierie, des moyens humains et matériel d'entretien)
 - Améliorer la gouvernance des données concernant les réalisations et les usages (base partagée, coordination, etc.)

III. INFRASTRUCTURES CYCLABLES : DES PRIORITÉS CONSOLIDÉES

Le report modal vers des transports plus durables tels que le vélo demeure une priorité du Département.

C'est pourquoi, afin de mieux répondre aux besoins des usagers, le Département entend prioriser son action en faveur d'un réseau d'infrastructures cyclables indispensables au développement des pratiques.

Il s'agit de décliner les objectifs du Plan vélo en itinéraires cyclables pour assurer les continuités et mailler le territoire d'aménagements cyclables efficaces, en allant au-delà de ce qui était initialement prévu, en périmètre et en densité d'infrastructures.

L'axe consacré aux infrastructures cyclables se voit ainsi consolidé en :

- Précisant les travaux sur les itinéraires européens que sont l'EuroVelo8 et la Route des Balcons d'Azur par :
 - La continuité de l'EuroVelo8 sur Le Tignet, Auribeau, Mandelieu-la-Napoule, Menton et Roquebrune-Cap Martin,
 - La valorisation de la Route des Balcons d'Azur via un concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction à terme des 4 ouvrages d'art, la mise en voie verte de 7 km sur l'ancienne plateforme ferroviaire des chemins de fer de Provence, et la restauration du pont de Tournon en lien avec le Var ;

- Renforçant la desserte de la technopole de Sophia Antipolis et ses accès depuis les communes limitrophes dans le cadre des trajets domicile-travail, notamment par la modification du statut de pistes Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) pour autoriser l'usage cyclable sur plus de 10 km de pistes ;
- Enrichissant les itinéraires cyclables dans les vallées du Var (reconstruction du pont de la Trinité à Puget-Théniers avec connexion cyclable depuis le département des Alpes-de-Haute-Provence jusqu'à l'entrée d'agglomération), des Paillons (continuité de la piste cyclable depuis Cantaron jusqu'à la Condamine) et de la Roya (continuité cyclable depuis le village de Breil-sur-Roya via la RD6204 en direction de Saorge).